

Réussir votre formation réseaux sociaux financée par le CPF

Préparer votre inscription

- Créez votre compte personnel sur moncompteformation.gouv.fr en vous munissant de votre numéro de sécurité sociale.
- Vérifiez l'éligibilité de la formation réseaux sociaux choisie directement via le catalogue officiel de la plateforme.
- Assurez-vous d'avoir accepté les conditions générales d'utilisation (CGU) lors de votre demande pour valider le dossier.

Gérer le financement et les formalités

- Prévoyez le règlement de la participation forfaitaire obligatoire de 100 euros, en vigueur depuis le 2 mai 2024.
- En cas de solde CPF insuffisant, identifiez la source de financement complémentaire : employeur, Pôle emploi ou paiement personnel.
- Finalisez impérativement votre inscription sur le site moncompteformation.gouv.fr pour déclencher automatiquement le paiement auprès de l'organisme.

Respecter les engagements et le calendrier

- Informez votre employeur si la formation se déroule sur votre temps de travail (conseillé, bien que non obligatoire hors temps de travail).
- Signez la convention de formation ou le bon de commande transmis par l'organisme avant le début de la session.
- Respectez le délai d'annulation de 7 jours ouvrés avant le début de la formation pour éviter toute pénalité sur votre compte.
- Validez votre présence sur la plateforme à l'issue de la formation pour permettre le paiement effectif de l'organisme.